

PROJET DE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

ACTION CŒUR DE VILLE

DE DOLE

ENTRE

- La Commune de Dole représentée par son Maire Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- La Communauté d'Agglomération du Grand-Dole représentée par son Président Jean-Pascal FICHÈRE.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département du JURA,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Antoine BREHARD, Directeur Régional
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Philippe LEROY, Directeur Régional,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet du Jura, délégué local de l'Anah,
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE (optionnel)

- Les bailleurs sociaux et notamment Grand-Dole Habitat
- La SPL A Grand-Dole Développement 39
- L'Office de Commerce Grand-Dole
- Initiative Dole Territoire

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 - Objet de la convention.....	4
Article 2 - Engagement général des parties.....	4
Article 3 - Organisation des collectivités	5
Article 4 - Comité de projet	6
Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention.....	6
Article 6 - Phase d'initialisation	7
6.1. Réalisation du diagnostic.....	7
6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville	8
6.3. Mise en œuvre des actions matures	9
6.4. Achèvement de la phase d'initialisation.....	10
Article 7 - Phase de déploiement	10
7.1. Résultats du diagnostic.....	10
7.2. Présentation de la stratégie et du projet.....	11
Article 8 - Suivi et évaluation.....	13
Article 9 - Traitement des litiges	13
ANNEXES	15
Annexe 1 – Livrables des études déjà réalisées dans le cadre du diagnostic	16
Annexe 2 – Document de présentation du projet et état des actions menées de 2014 à 2018 au titre de la démarche cœur de ville	17
Annexe 3 – Récapitulatif des actions à mener par axe	24
Annexe 4 – Plan des périmètres d'intervention	29
Annexe 5 – Fiches actions matures	30
Annexe 6 – Composition du Comité de Projet local	32

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Dole est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

- ⇒ **La Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, 47 communes une population totale d'environ 53.000 habitants sur 40 000 ha, à moins de 50 kilomètres des métropoles bisontines et dijonnaises, bénéficiant d'une situation avantageuse en matière de réseaux de communication et d'environnement : elle est structurée autour d'une ville centre riche d'un patrimoine exceptionnel.
- ⇒ **Dole, sous-préfecture du Jura, première ville du Département** en nombre d'habitants (24 415 habitants, pop. Totale 1/01/2018), ancienne capitale de la Comté : elle est organisée autour de son cœur historique situé en bordure de rivière, en un point de franchissement du Doubs.

Deux autoroutes (A39 et A36), diverses voies à grande circulation Nord-Sud et Est-Ouest, un canal au gabarit Freycinet, un Pôle d'Echange Multimodal avec une gare (TGV), un aéroport de dimension régionale, l'internet Très Haut Débit desservent l'agglomération. L'Eurovéloroute 6 Nantes Budapest et le canal du Rhône au Rhin permettent tourisme fluvial et tourisme vert en lisière de forêt de Chaux, complémentairement à du tourisme de passage et patrimonial. L'arrivée du chemin de fer dans la deuxième moitié du XIXème siècle servit de socle à un développement industriel basé entre autres sur des fonderies, de la mécanique et de l'industrie alimentaire. L'industrie reste une composante forte du bassin d'emploi actuel. L'offre de service est élevée et le cadre de vie agréable...

... mais malgré l'ensemble de ces atouts, il est constaté une stagnation démographique sur l'agglomération, mais une diminution de celle-ci sur la ville centre, un développement modéré avec une perte continue de services sur le long terme et une évasion toujours plus forte vers les pôles Régionaux et Universitaires de Besançon et Dijon dans une forme de métropolisation de ces capitales régionales toutes proches.

Les exécutifs de la Ville de Dole et de l'Agglomération du Grand-Dole entendent s'appuyer :

- ⇒ sur le cœur historique de la ville-centre,
- ⇒ et sur la nouvelle géographie territoriale Bourgogne Franche-Comté

pour renforcer le rayonnement de leur territoire à l'échelle de la nouvelle Région à travers une stratégie à double clef d'entrée.

Dès 2014, un certain nombre de mesures ont déjà été engagées pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées, pour le cœur de ville de Dole, la démarche Cœur de Ville :

Lancée par la Ville de Dole en 2014 pour redynamiser le centre-ville et lui redonner le rayonnement qu'il doit avoir à l'échelle de son bassin et au-delà, la démarche couvre le site patrimonial remarquable (ex-secteur sauvegardé) ; cette démarche « cœur de Ville » est l'un des 2 piliers de la stratégie urbaine précitée dévolue au confortement du territoire : **capitaliser sur l'Histoire et le potentiel de la ville-centre.**

Cinq objectifs ont été définis :

- Gérer le centre-ville,
- Dynamiser le centre-ville à travers la place faite au commerce et à l'animation,
- Permettre d'habiter le centre-ville notamment au moyen d'une OPAH-RU,
- Renforcer le centre-ville et l'image de la cité par des actions sur les espaces publics (les « vides ») et en s'appuyant sur la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
- Traiter les cinq accès et les quatre entrées pour « donner envie » d'aller au centre-ville.

Figure en annexe 1 le détail des actions menées depuis 4 ans et déclinées sur les 5 axes précités.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération du Grand Dole appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser, afin de pérenniser les actions entreprises et d'en développer de nouvelles.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la Commune de Dole. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- Le Conseil Régional s'engage auprès des quinze collectivités retenues sur la Région Bourgogne Franche-Comté à prendre en compte leur spécificité dans le SRADDET et à les soutenir sur des opérations à préciser par avenant ultérieur,
- Les autres partenaires :
 - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura s'engagent à soutenir l'activité économique des centres villes et les initiatives de création et de reprise d'entreprises ;
 - Les bailleurs sociaux s'engagent à mobiliser des moyens humains et financiers pour assurer le confortement du parc locatif social en centre-ville,
 - La SPL Grand Dole Développement 39 s'engage à mobiliser des moyens humains et financiers pour contribuer à l'achat d'immeubles en centre-ville,
 - L'Office de Commerce s'engage à mobiliser des moyens humains et financiers pour développer l'offre commerciale et soutenir les porteurs de projets.

Article 3 - Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La désignation d'un Directeur de projet : le projet est suivi par un Directeur de projet, placé sous l'autorité du Maire. Il est positionné dans les services du Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ce directeur de projet est assisté ou suppléé dans les actions relevant de la thématique commerce par le Manager de l'Office de Commerce Grand Dole.
- Un appui sur une équipe projet mobilisée autour du Directeur du Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire (Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction du Développement Economique et du Commerce) qui fait appel en tant que de besoin aux compétences des Services Techniques (voirie, espaces verts, bâtiments notamment), aux Services Culturels (animation, événements phares...) au Pôle Mobilités & Environnement.
- (Une collaboration optimisée entre les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les services concernés de la Commune, effective depuis 2012, les services des 2 collectivités étant mutualisés ; un partenariat transversal avec d'autres acteurs locaux mobilisés (SPL Grand Dole Développement 39, SPL Hello Dole, Initiative Dole Territoire, établissements publics...)) ;
- Afin de garantir l'ambition, la qualité et le suivi du projet tout au long de sa mise en œuvre, un tableau de bord et un planning détaillé seront mis en place. De même, l'outil SEVALPRO, commun aux Collectivités bénéficiaires, sera régulièrement renseigné afin d'assurer la transversalité entre les différents services.
- Les sites Internet des Collectivités bénéficiaires sont régulièrement renseignés, de même que le magazine « Dole Notre Ville » et la page Facebook de la Commune de Dole afin que la population

puisse suivre l'évolution des actions menées. Une information régulière dans les journaux locaux a également été mise en place avec une double page spécifique au cœur de ville et à son actualité : travaux, ouverture de nouveaux commerces, animations...

- Des réunions de concertation sont organisées notamment pour présenter les projets d'aménagement d'espaces publics, avant le lancement des travaux. Au lancement des travaux, une « newsletter » hebdomadaire est transmise aux commerçants impactés pour les tenir informés de l'avancement des travaux avec la désignation d'un médiateur travaux qui prend en compte les remarques des usagers. De plus, le Vice-Président en charge de l'urbanisme commercial et du soutien au commerce et à l'artisanat travaille en lien avec les associations de commerçants pour relayer leurs doléances...
- Une phase de concertation est également prévue, de même que des réunions publiques et autres supports d'information suite à la décision de mise en révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Dole.
- La Maison du Projet Cœur de Ville, située en centre-ville de Dole, est un espace dédié à l'information du public et des commerçants : renseignements sur les aides relatives au Cœur de Ville, recueil des doléances, liens avec les différents services des deux Collectivités bénéficiaires, expositions (par exemple sur le Site Patrimonial Remarquable dans le cadre de la mise en révision du PSMV)...

Article 4 - Comité de projet

Le Comité de projet est co-présidé par le Maire de la Commune de Dole et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le Préfet de département ou son représentant et le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi, à savoir **jusqu'au 20 décembre 2024**.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** d'un an maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans**, et **les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 - Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

La collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle le transmettra en l'état, celui-ci correspondant aux attendus du programme, tel qu'il a été mis en œuvre depuis 2014. Pour autant, il sera mis à profit la phase d'initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement nécessaires à la poursuite du projet.

Le diagnostic a été réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permet notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic mené en 2014 a permis de travailler selon 5 axes dans la mise en œuvre de la démarche Cœur de Ville ; ces 5 axes couvrent peu ou prou les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Le diagnostic intègre également les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le complément de diagnostic réalisé par les Collectivités de l'agglomération de Dole comprendra *a minima* les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Périmètre	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)
D.0	Bilan des 4 années de la démarche Cœur de Ville 2014 2018	Périmètre prioritaire	2 ^{ème} semestre 2018	15 000
D.1	Etude de définition Rive Gauche	Périmètre d'étude	Décembre 2018	50 000
D.2	Etudes de réaffectation Buffet Gare <ul style="list-style-type: none"> • Xavier LANÇON (définition) • Xavier LANÇON Gérard COUTROT (coût) • X (Maitrise d'œuvre) 	Périmètre d'étude	Mai 2018 Juillet 2018	5 650 1 080
D.3	Etude de définition du réaménagement du cours Clémenceau, 2 tranches abords théâtre et « champ de foire »	Périmètre prioritaire	2019-2020	
D.4	Etude des mobilités : accès centre-ville, transports en commun, covoiturage, liaison entre le centre-ville et les quartiers périphériques et notamment le quartier des Mesnils Pasteur	Périmètre d'étude	2020-2021	
Σ D.1 à D.4				[Total]

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

b) *Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic*

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].
- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

c) *Activités*

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

d) *Soutiens des partenaires financeurs à l'élaboration du projet*

La préparation du projet par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants des partenaires financeurs :

- L'ANAH apportera une aide à l'ingénierie de projet d'un montant de [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : Financement poste de directeur de projet à 50% plafonné à 80 000 € ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.]

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Réf.	Axe	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	MO	Partenaires Financeurs concernés
AM.4	1	OPAH-RU	2018-2022		CAGD	Anah

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 5 à cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7 - Phase de déploiement

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

7.1. Résultats du diagnostic

Plusieurs diagnostics ont déjà été réalisés et ont mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<ul style="list-style-type: none">• Une population plutôt jeune• Une mixité sociale assez marquée	<ul style="list-style-type: none">• Un taux de vacance de 24 % (3 fois supérieur à ce qui est mesuré sur le reste de la Commune)• Besoin de stationnement pour ces habitants• Une offre de logements en collectif, de petites tailles et peu confortables
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none">• Une volonté des grandes enseignes de réinvestir les centres villes• Centre-ville reconnu et clairement identifiable (avec le clocher de la Collégiale comme point de repère)	<ul style="list-style-type: none">• Manque d'attractivité et de modernité• Manque de diversité de l'offre commerciale, artisanale et de service• Vacance commerciale• Concurrence métropolitaine de Dijon et Besançon
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none">• 1/3 des habitants du centre-ville se déplace à pied ou en vélo pour son trajet domicile travail• Présence de la véloroute Nantes Budapest	<ul style="list-style-type: none">• Transit raccourci par le cœur de ville permettant d'éviter les feux des boulevards et générant une circulation notable• Inconfort des piétons notamment lié à l'étroitesse des trottoirs, discontinuité piétonne• Cœur de ville trop facilement accessible en

		voiture <ul style="list-style-type: none"> • Coût et type de stationnement inadapté qui ne favorise pas la rotation rapide auprès des commerces
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité architecturale du cœur de ville • Richesse du cœur de ville via les différentes morphologies des espaces publics (rues, ruelles, treiges, passages, places, parvis...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité des portes, traitement des limites du cœur de ville, scénographie d'entrée dans le cœur de ville • Pas de lien évident entre typologie d'aménagement et morphologie des espaces publics
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Un espace à l'Ouest du centre-ville (Arsenal Précipiano) propice à un développement polymorphe de services (tertiaire, équipements sportifs, enseignement...) • Un espace au Sud ouvert sur les activités de plein air (Pasquier) et culturelles (Rive Gauche) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Cours Clémenceau manque d'accroche : frontière floue bâtiment à déconstruire, dos du théâtre • L'îlot de l'Arsenal • Désertification médicale • Perte de services

Le diagnostic complet est joint en Annexe 2 à la présente convention.

7.2. Présentation de la stratégie et du projet

La phase d'Initialisation a permis d'élaborer et de partager entre les Collectivités, l'Etat et les Partenaires une stratégie d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation du cœur de ville dont les caractéristiques sont décrites ci-après, de façon synthétique, et en Annexe 2 de façon plus détaillée.

e) Objectifs

Les objectifs du programme national action cœur de ville sont déclinés à travers les objectifs spécifiques assignés au projet de la Ville de Dole.

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
 - Renforcer l'attractivité résidentielle en cœur de ville
 - Accompagner la revitalisation urbaine par une revalorisation patrimoniale du bâti dégradé
 - Reconquérir le marché local pour maintenir et conforter l'évolution démographique par l'accueil de nouveaux ménages
 - Améliorer les conditions de vie des ménages les plus modestes résidant déjà au cœur de ville
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Renforcer l'attractivité commerciale en cœur de ville
 - Soutenir les porteurs de projet et faciliter leur installation
 - Diminuer la vacance commerciale

- Proposer des aides pour la mise aux normes PMR des locaux commerciaux
- Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions
 - Pacifier la circulation
 - Conforter l’intermodalité en s’appuyant sur le pôle gare très proche
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine
 - Adapter le patrimoine aux usages du 21^e siècle (révision du PSMB)
 - Poursuivre les requalifications
- Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics
 - Créer un pôle de service à la dimension Ville et Agglo sur l’Arsenal / Précipiano
 - Répondre à des besoins régionaux sur le site Gare et Rotondes

f) *Périmètres d'Intervention*

[Cet article sera complété par avenant à l’issue de la Phase d’Initialisation, ou de déploiement, en fonction de la date d’effectivité de l’article de loi créant l’ORT et de son décret d’application.]

Les Parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

- Périmètre d’intervention valant Opération de revitalisation de territoire (ORT) : périmètre de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole = périmètre d’étude
- Secteur d’intervention prioritaire : correspond au Site Inscrit ① créé en 1971 élargit aux 4 zones suivantes :
 - Au Nord du centre-ville : quartier de la Gare ②
 - Au Sud du centre-ville : quartier rive gauche ③
 - A l’Ouest du centre-ville : Foyer Saint-Jean ④
 - A Authume : à l’entrée de l’autoroute A36 ⑤

Le choix de ces périmètres se justifie par les éléments suivants :

- Le périmètre du site inscrit vient élargir le périmètre de la démarche Cœur de Ville 2014-2018 qui portait sur le Site Patrimonial Remarquable ;
- Les secteurs dérogoires Nord et Sud du centre-ville viennent assoir la stratégie développée pour le devenir de l’Agglomération du Grand Dole dans la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté ;
- Le Foyer Saint-Jean apporte une dimension sociale à proximité d’un monument historique contemporain à mi-chemin entre le cœur historique et le quartier prioritaire des Mesnils Pasteur ;
- Un espace de covoiturage emprise sur l’A36 côté Besançon viendra compléter l’espace équivalent en cours d’aménagement sur A39 côté Dijon.

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en annexe 4 à la présente Convention.

Le périmètre de l’ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

g) *Plan d'actions*

Les parties s’entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites en Annexe 2, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l’article 2.

h) *Calendrier général*

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

i) *Budget et financement*

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

Article 8 - Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Convention signée en XXX exemplaires, le 20 juin 2018

Commune de Dole	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	Etat
Le Maire, Jean-Baptiste GAGNOUX	Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE	Le Préfet du Département du Jura

Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement
Le Directeur Régional, Antoine BREHARD]		Le Directeur Régional, Philippe LEROY
ANRU (le cas échéant)	Conseil Régional	
Le Délégué local de l'Anah, Préfet du Jura, Richard VIGNON	La Présidente, Marie-Guite DUFAY	

ANNEXES

Annexe 1 – Livrables des études déjà réalisées dans le cadre du diagnostic

Annexe 2 – Document de présentation du projet et état des actions menées de 2014 à 2018
au titre de la démarche Cœur de Ville

Annexe 3 – Récapitulatif des actions à mener par axe

Annexe 4 – Plan des périmètres d'intervention

Annexe 5 – Fiches actions matures

Annexe 6 – Composition du Comité de projet local

Annexe 1 – Livrables des études déjà réalisées dans le cadre du diagnostic

- DOLE Cœur de Ville : diagnostic, orientations, stratégies
Auteur : Jura Habitat et Au-delà du fleuve
Date de l'étude : 20/05/2015

- DOLE Cœur de ville – Volet habitat : état des lieux et diagnostic des besoins
Auteur : Jura Habitat et Au-delà du fleuve
Date de l'étude : 20/05/2015

- DOLE Cœur de Ville : ilot de l'Arsenal/Précipiano
Auteur : Au-delà du fleuve
Date de l'étude : 2016

- Etude de trafic et stationnement secteur Cours Clémenceau
Auteur : SORMEA
Date de l'étude : 23/12/2016

- Etude de faisabilité pour la création de parkings
Auteur : PMM Ingénieurs conseils
Date de l'étude : 27/04/2016 – 17/01/2016 – 13/02/2017

- Reconversion de l'ancien Collège de l'Arc II – Etude pré-programmation
Auteur : Gilles REICHARDT et Gilles FERREUX, Architectes associés
Date de l'étude : novembre 2017

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : état initial de l'environnement et diagnostic du territoire
Auteur : URBICAND
Date de l'étude : décembre 2016

Annexe 2 – Document de présentation du projet et état des actions menées de 2014 à 2018 au titre de la démarche cœur de ville

Dole, ville d'Art et d'Histoire, et l'Agglomération du Grand Dole entendent s'appuyer sur le cœur historique de la ville centre pour asseoir le rayonnement de leur territoire à l'échelle du Nord Jura, au sein de la grande région Bourgogne Franche-Comté.

Le réaménagement du centre-ville qui se déploie sur les prochaines années présente des enjeux forts dans la mesure où il s'agit non seulement d'un embellissement et d'une mise en valeur patrimoniale mais également d'une amélioration du cadre de vie, d'une redynamisation du commerce et de l'activité, d'un encouragement à vivre dans le centre ainsi qu'une attractivité commerciale élargie en direction des consommateurs de l'agglomération et au-delà.

La mise en œuvre du programme Cœur de Ville mis en œuvre depuis 2014 par la Commune de Dole s'articule autour de cinq axes de travail qui menés ensemble, permettront de redynamiser le centre-ville et plus largement redonneront à Dole, sa centralité dans le bassin économique.

Les cinq axes opérationnels recouvrent :

- La gestion optimisée du centre-ville,
- La proposition d'une offre renouvelée de logements répondant aux besoins de populations peu mobiles et/ou désireuses de services,
- La redynamisation du centre à travers la place faite au commerce et à l'animation,
- Le renforcement de l'image patrimoniale de la cité doloise par des actions de réhabilitation sur les espaces publics, des actions favorisant tous les déplacements ainsi que des interventions sur le bâti,
- Le traitement des cinq accès et des quatre entrées du cœur historique qui sauront motiver l'envie d'aller au centre.

Les crédits mobilisés pour le projet Cœur de Ville déjà initié se montent à près de 8 millions d'euros sur 5 ans (espaces publics, habitat, commerce, stationnement). Le financement partenarial est apporté par la Ville, l'Agglomération du Grand Dole, les collectivités, l'Etat et l'Europe notamment via le dépôt d'un dossier FEDER.

Figurent ci-après le détail des actions menées dans le cadre de la démarche cœur de Ville depuis 4 ans et déclinées sur 5 axes détaillés comme suit :

1. UNE GESTION OPTIMISÉE DU CENTRE-VILLE

Le premier axe opérationnel du projet Cœur de ville vise à optimiser l'ensemble des interventions quotidiennes de la Collectivité, qu'il s'agisse de la propreté, de la sécurité, de l'éclairage, des services de proximité ou du fleurissement.

Dans ce cadre, les principales opérations du programme recouvrent :

- **Un entretien amélioré du centre-ville** : cet entretien est renforcé grâce à une gestion optimisée des ordures ménagères. Ainsi, plusieurs points d'apport volontaire ont été mis en place sur le centre-ville : rue du Théâtre (2015), rue Pointelin (2016) et sur 2017 Grande Rue (parking Garibaldi), rue Pasteur, rue du Prélôt, derrière la Collégiale et rue Marcel Aymé (en

cours, 2 sites). L'installation de points d'apport volontaires a permis d'améliorer la qualité du tri des déchets, de diminuer la circulation des camions bennes en centre-ville, de désencombrer les trottoirs et ainsi d'améliorer la déambulation des piétons et enfin d'apporter un meilleur confort de vie aux usagers du centre-ville.

- **Une sécurité redéployée** par la mise en place de la vidéo protection sur les axes commerçants en centre-ville. Ainsi, 25 caméras ont été installées en 2016 sur le centre-ville, notamment pour contrer les actes d'incivilité et contrôler les accès en secteurs piétons. 20 mois après l'installation de caméras, il est possible de confirmer que la vidéo permet de déceler plus précisément les faits de délinquance, de les objectiver et de les prévenir : il a notamment été constaté sur l'année 2017 une nette augmentation du taux d'élucidation (le nombre de mis en cause dans des affaires judiciaires a augmenté de 30% notamment grâce à l'appui de la vidéo protection).
- **Un stationnement adapté.** Le stationnement doit être facilité. Pour ce faire, la Collectivité a mis en place (2017) des horodateurs dernière génération (paiement / carte, smartphone, ticket virtuel). Une étude de parkings en ouvrage a également été menée.
- **Une ville toujours fleurie.** Déjà distingué au niveau national par le Comité des Villes et Villages fleuris pour la mise en valeur de son patrimoine, le fleurissement de Dole participe à la qualité du cadre de vie dans la cité.

2. UNE REVITALISATION DE L'HABITAT EN CENTRE ANCIEN

La revitalisation du centre-ville passe aussi par ses habitants. Pour donner envie aux résidents de rester dans le centre ancien ou en inciter de nouveaux à venir en centre-ville, l'offre de logements doit répondre aux besoins actuels, tant en terme de confort que de normes.

- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) conduite sur l'ensemble de l'agglomération et qui s'est achevée en juin 2015 aura permis de relancer la dynamique de réhabilitation dans le centre ancien avec près de 40 logements accompagnés. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** a été lancée le 8 juillet 2016. Ce programme OPAH-RU poursuit plusieurs objectifs, notamment ceux de reconquérir près d'un tiers du parc vacant du cœur de ville, d'accueillir une population nouvelle dans le centre-ville qui aura été séduite par la qualité de vie et les commerces proposés, et enfin, d'améliorer les conditions de vie des occupants les plus modestes habitant au centre-ville. Les résultats du programme sont détaillées dans la partie « Habitat ».
 - Objectif : 75 logements sur 5 ans pour les propriétaires bailleurs (CAGD)

	2016	2017
Nbre de dossiers	15 (dont 2 propriétaires occupants)	15 (dont 1 propriétaire occupant)
Montant des travaux HT	800 000 €	1.10 M€
Subvention AnaH	250 000 €	400 000 €
Subvention CAGD	50 000 €	90 000 €

- **Aide à la rénovation des façades (DCM 08/06/15) et portes cochères ou certains éléments en pierre (DCM 22/03/17) :** associée à Soliha, la Ville de Dole a mis en place dès juin 2015 et pour 5 ans une mesure d'accompagnement qui aide les propriétaires du centre ancien à réhabiliter leurs façades, favorisant ainsi la rénovation du patrimoine architectural dolois.

Budget de la Commune : 35.000 €/an – Subvention : 12€/m² (nettoyage de pierres) ou 24 €/m² (reprise de l'enduit) + prestation gestion à Soliha (200€/dossier).

	2015	2016	2017	Total
Nbre de dossiers traités	3	17	12	32
Subvention Ville de Dole (validée en commission)	10 707.12 €	37 194.96 €	32 396.25 €	80 298.33 €
Nbre de dossiers soldés	3	12	4	19

- **Aide à la rénovation des parties communes d'immeubles** (DCM 20/06/16) : considérant que le manque d'entretien des parties communes d'immeubles est un des premiers facteurs décourageant pour les nouveaux ménages par rapport à l'accession en centre ancien, la Commune de Dole a mis en place un fonds d'intervention destiné à valoriser les longs couloirs caractéristiques du centre historique dolois et qui desservent entrées de logements et/ou cours intérieures

Budget de la Commune : 30.000 €/an – Subvention : 24 €/m² ou 48 €/m² en fonction des postes de travaux.

2017	
Nbre de dossiers traités	3
Subvention Ville de Dole (validée en commission)	761.28 €
Nombre de dossiers soldés	1

- **Aide à l'installation de nouveaux propriétaires** (DCM 20/06/16) : la Collectivité a décidé d'accompagner les nouveaux propriétaires du centre ancien en mettant en place une action sur le stationnement. Ainsi un abonnement gratuit pendant 2 ans dans un parking à barrière ou une prime de 1000 € est accordé sous réserve de réaliser un minimum de 8 000 € de travaux sur leur logement nouvellement acquis - 1 dossier en 2017 (prime 1000€) – 3 dossiers en cours pour 2018.
Budget de la Commune : 10.000 €/an – Aide : 2 ans d'abonnement gratuit à l'un des parkings à barrière de la Ville, ou en cas d'absence de disponibilité immédiate, une prime de 2000 €, ou une prime de 1000 € (si renoncement à un abonnement).
- **Aide pour la protection des espaces publics contre les fientes de pigeons** (DCM 20/06/16)
- **Taxe sur logements vacants...**

3. UNE REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE A TRAVERS LA PLACE FAITE AU COMMERCE ET A L'ANIMATION

La redynamisation du commerce et l'animation dans le centre ancien participent à l'attractivité renouvelée pour le centre de la cité doloise. Ainsi plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place :

- **Plan FISAC** relatif au cœur de ville dolois a été initié en 2012 auprès de la DIRECCTE pour se terminer fin 2017. L'objectif de ce dispositif était de mettre en place des actions visant à conserver et à fortifier le tissu commercial et artisanal en centre-ville. Les commerçants ou artisans situés dans le périmètre du cœur de ville, propriétaires de murs ou de baux commerciaux ont pu recevoir des aides directes pour la rénovation de leurs vitrines, la modernisation de leurs locaux, la mise en place d'équipements de sécurité ou la mise en accessibilité de leurs sites pour les personnes à mobilité réduite.

Subvention globale du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, pour opération FISAC (10 octobre 2014) : 151 135 €. Avance perçue : 25 842,60 €. Clôture d'opération novembre 2017. Le taux de réalisation du projet doit permettre de conserver l'avance forfaitaire qui avait été

perçue et recevoir un complément d'environ 10 000 €.

Cette subvention a notamment permis à six commerçants du centre-ville de Dole de les accompagner dans le financement de leurs travaux de réhabilitation de leur devanture commerciale et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : XandO (rue de Besançon), Librairie la Passerelle (rue de la Sous-Préfecture), Jennyfer (rue de Besançon) , Benetot (rue de Besançon), Dole Coiffure (rue des Arènes) et Territoire d'Homme(rue de Besançon).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de commerce, a donc décidé de continuer à accompagner les commerçants et les artisans dans leur volonté d'entreprendre des travaux de rénovation pour permettre le maintien d'un urbanisme de qualité et un rayonnement du centre-ville dolois et ainsi favoriser un développement économique et commercial équilibré vis-à-vis des zones commerciales périphériques.

Pour bénéficier de ces aides directes, les locaux devront être situés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Dole (périmètre prioritaire).

Seules les entreprises ayant une activité de service de proximité, de commerce ou de gros (à l'exclusion du commerce de gros industriel) seront éligibles. Les pharmacies, banques, assurances, agences immobilières et professions libérales sont exclues de ce dispositif.

Travaux éligibles :

- Rénovation des vitrines, de l'entrée et de l'accès au local,
- Investissements liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Investissements liés à la modernisation et à la rénovation en profondeur des locaux d'activité à l'intérieur du local.

Les travaux devront respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et obtenir avant tout commencement des travaux les autorisations administratives adéquates.

Le montant des dépenses devra atteindre au minimum 4 000 € HT. La Collectivité pourrait financer ces travaux jusqu'à 25 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 6 000 € par dossier.

L'assemblée délibérante devrait valider cette aide et le cahier des charges fixant les conditions à l'automne 2018.

Budget de la Collectivité : 75 000 €/an.

- **Accessibilité** : la Ville de Dole a missionné à un architecte pour assister les gérants d'établissements recevant du public (commerces essentiellement) dans le montage de leur dossier d'AT (application loi Handicap de 2005 applicable au + tard au 27 septembre 2015) : 21 permanences, 63 rendez-vous, 8 diagnostics, pour un coût global de 8 712 € TTC.

- **Pépinières commerciales** (DCM 24/09/15) :

La Commune de Dole a mis en place un dispositif permettant une mise à disposition de locaux à tarifs préférentiels et pendant une période limitée, à des commerçants souhaitant ouvrir une boutique dans le centre-ville dolois. Ce dispositif permet de réimplanter des activités commerciales à des emplacements stratégiques du centre-ville, de procéder à des travaux de modernisation, voire de remembrement, afin de pouvoir rendre plus attractives des cellules commerciales délabrées, de pourvoir à la demande des consommateurs par la création d'une offre commerciale de proximité limitant l'évasion commerciale vers les grands pôles périphériques. A l'image de la pépinière d'entreprises, la pépinière commerciale accueille de jeunes commerçants en leur offrant des conditions propices à favoriser leur bon développement, c'est-à-dire un loyer très compétitif, une absence de pas-de-porte ou droit au bail et éventuellement un accompagnement comptable et marketing. En contrepartie, le commerçant s'engage sur ses horaires d'ouverture, ses services à la clientèle, son implication locale.

3 pépinières ont été mises en place en 2017 et 5 en 2018.

Budget de la Collectivité : 45 000 €/an incluant location des locaux et travaux

– **Boutiques éphémères :**

La création et l'installation de boutiques éphémères s'inscrit également dans le programme cœur de ville. Elles sont installées dans les locaux vacants du centre et améliorent ainsi l'image du centre ancien, notamment en période estivale et pour Noël. Elles permettent également à des artistes ou à des artisans locaux de valoriser leurs talents et de se faire connaître auprès de futurs clients.

Budget de la Collectivité : 5 000 €/an

	Eté 2016	Eté 2017	Noël 2016	Noël 2017
Nbre de boutiques occupées	4	6	3	7
Nbre d'artistes occupants	37	46	6	16

- **Droit de préemption commercial** (sur les fonds artisanaux et commerciaux au profit de la Commune sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité – DCM 01/02/16) permet aux communes de disposer d'un moyen d'intervention efficace pour sauvegarder les services de proximité en maintenant la diversité commerciale et artisanale.

	2015	2016	2017
Déclarations reçues	3	20	17
Préemption	0	0	1

Une décision de préemption le 13/06/2017, 1 rue Baron Bouvier/grande rue avec obligation de rétrocession du bail dans les 2 ans. Rétrocession du bail prévue lors du Conseil Municipal du 18/06/2018.

Budget de la Collectivité : 10 000 €/an

- **Taxe sur les Friches Commerciales (TFC)** : DCM 24/09/15 - 2016 = année de référence

Recette 2017 : 42 582 €

- **Prêts d'honneur pour les commerçants** ayant eu des difficultés en raison des travaux / espaces publics : 150 000€, 7 dossiers gérés par Initiative Dole Territoires.
- La Collectivité s'engage également à dérouler **un plan d'animations soutenu** en centre-ville. Ainsi des animations mensuelles rythment le calendrier festif du centre ancien en plus des animations phares telles que Cirque et fanfares qui draine plus de 50 000 personnes au moment de la Pentecôte, le Week-end gourmand du chat perché qui met la gastronomie locale à l'honneur à l'automne et qui attire près de 20 000 personnes, Pupitres en liberté...
- Parallèlement à ces animations, c'est une véritable **économie de la culture** qui est déployée sur le grand-Dole et plus particulièrement en centre ancien : dans la valorisation du centre-ville, doivent être prises en compte les démarches d'animation précitées mais aussi les « bars de Noël » et leurs concerts, les galeries d'art éphémères qui accompagnent des artistes dans leur reconnaissance, les fanfares dans les bars qui complètent Cirques et Fanfares.
- De façon complémentaire au programme d'animation, une action spécifique en faveur du commerce est engagée avec l'association marché couvert. La démarche concertée et participative initiée en 2014 vise à faire du marché couvert un espace d'animation supplémentaire.

4. RENFORCEMENT DE L'IMAGE PATRIMONIAL PAR DES ACTIONS DE REHABILITATION SUR LES ESPACES PUBLICS

4.1 Modes doux

Le diagnostic établi par Au-delà du fleuve et Jura Habitat a montré que différents espaces qui par leur nature, leur fonction ou leur emplacement, méritaient une nouvelle mise en valeur afin de conforter la

richesse du patrimoine, l'esthétique de la ville, la force de son attractivité et sa convivialité. Plusieurs espaces ont ainsi été identifiés :

- Kiosque du canal : cet espace public situé en bordure de l'Eurovéloroute Nantes-Budapest et en relation avec les jardins de l'Hôtel Dieu est une porte d'entrée de la vieille ville. Sa requalification en 2016 avec l'aide de la Fondation du Patrimoine (mécénat populaire : 66 donateurs pour 5841 € de dons et 1200 € de la Fondation) a permis d'en faire un agréable lieu de promenade et un lieu approprié pour différentes animations événementielles. Il a été inauguré le 03 juin 2017 (festival Cirque et fanfares).
- 1^{ère} tranche de travaux sur les espaces publics (rues piétonnes, places ou placettes) :
 - Espace rue de la Sous-Préfecture : la suppression d'un « shunt automobile » et la démolition d'un ancien bar ont permis d'offrir une nouvelle perspective sur l'hôtel Terrier de Santans et ses escaliers caractéristiques des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles inscrits au titre des monuments historiques et d'aménager une placette. Le vaste pignon dégagé par la démolition du bar a permis l'installation d'une fresque en trompe-l'œil (juillet à octobre 2017) mettant en valeur les femmes et les hommes qui ont marqué l'histoire de Dole au cours des dix siècles passés ainsi que les éléments architecturaux et le savoir-faire séculaire de la cité doloise. Inaugurée le 3 juin 2017 lors du Week-end Gourmand du Chat Perché elle a obtenu le pinceau d'argent 2017. Auteur : Haut les Murs – Coût : 53 369 € TTC.
 - Réfection des rues piétonnes aménagées dans les années 70 afin d'améliorer les circulations piétonnes et routières ainsi que la qualité des espaces publics : Grande Rue, rue de Besançon, rue de la Sous-Préfecture, place du 8 mai, place Nationale : août 2016 à mai 2017.
- 2^{ème} tranche de travaux :
 - Rue de Besançon et porte d'entrée rue de Besançon (octobre 2017 à mai 2018) : les trottoirs ont notamment été élargis pour permettre une meilleure déambulation des piétons.
- 3^{ème} tranche de travaux :
 - Place aux Fleurs, rue des Arènes : août 2018 à avril 2019

Plan de financement prévisionnel (DCM 29/03/16) :

Dépenses travaux	Montant HT
Travaux	3 188 400 €
Maîtrise d'œuvre	90 150 €
Frais annexes et Aléas	121 450 €
Total	3 400 000 €

Investissement décomposé de la manière suivante :

Objet des travaux	Montant HT
Place du 8 mai, rue de Besançon et Grande rue	1 114 800 €
Rue et Porte de Besançon	1 034 400 €
Grande rue (partie basse)	166 700 €
Place aux fleurs, rue des Arènes	438 900 €
Mise en valeur de certains espaces publics « de niche » en fonction de leur nature, de leur fonction ou de leur emplacement	232 300 €

Afin de poursuivre l'objectif de mise en valeur des espaces publics, d'autres espaces pourraient bénéficier d'une réfection (cf. tableau récapitulant les actions à mener par axe) :

- La rue des Vieilles boucheries, le bas de la Grande Rue (dans la continuité des espaces déjà aménagés),

- La rue Boyvin qui accède directement à la placette nouvellement aménagée de la rue de la Sous-Préfecture, devant la fresque.

5. TRAITEMENT DES 5 AXES ET DES 4 ENTREES DU CŒUR HISTORIQUE

La valorisation des 5 axes d'accès et des 4 entrées du centre historique doit inviter à la découverte du cœur de la cité et donner envie de venir et de revenir dans le centre ancien. Dans ce cadre, seront menés des projets d'aménagements et de requalification contemporaine des 4 portes historiques :

- Au Nord, une Ville et une Agglomération ouvertes sur la grande région : le foncier disponible au Nord de la gare, dit des Rondes, pourrait donner lieu à l'accueil de locaux tertiaires, en prise directe sur les liaisons TER et TGV. Le site profiterait opportunément de la nouvelle configuration régionale et des échanges générés par le grand pôle métropolitain. De nouvelles activités y trouveraient un cadre propice à leur développement. Au Sud de la gare, l'ancien buffet de la gare profite d'un espace environnant requalifié pour accueillir des locaux tertiaires et commerciaux. Le site du Pôle d'Echange Multimodal de la gare, ce sont plusieurs hectares disponibles à moins de 25 minutes de Dijon-Darcy et de Besançon-Viotte.

Ainsi la transformation de l'ancien buffet de la gare en espace tertiaire partagé (coworking) participerait au dynamisme de cet espace.

- A l'Ouest du Site Patrimonial Remarquable, l'lot Précipiano Arsenal participe au tissage d'un ruban culturel et administratif qui s'étend du Théâtre au Manège de Brack en se glissant entre l'Hôtel de Ville et l'Hôtel d'Agglomération. Il constitue de fait une véritable articulation des différents flux en entrée Ouest du cœur historique. Espace majeur du patrimoine dolois des 16^e, 17^e et 18^e siècles, la requalification de cet îlot permettra de traiter l'espace public pour mieux organiser les différents usages entre services administratifs, équipements sportifs et enseignement.

Ainsi dans la continuité de la construction du Complexe aquatique et sportif vers la place Précipiano (2018-2019), plusieurs espaces doivent être traités :

- Passage de l'Arsenal (coût estimé de l'étude et travaux : 58 640 €),
 - Place de l'Europe et les abords du Théâtre actuellement en cours de réhabilitation,
 - Cours Clémenceau avec la future construction de la Maison de l'enfance et de la santé et du commissariat,
 - Réhabilitation de l'ancien collège de l'Arc II, afin d'y implanter l'Ecole des Beaux-Arts et des locaux à vocation tertiaires, dans la continuité de l'Hôtel d'Agglomération.
- A l'Est, la porte de Besançon en entrée principale du Cœur de Ville (cf. réhabilitation des rues piétonnes terminées en mai 2018).
 - Au Sud, un pôle de loisirs en devenir : historiquement ville de rive droite, Dole n'a pas vu sa rive gauche se développer de façon conséquente. Un renforcement d'équipements, culturels au niveau local notamment, pourrait conforter l'animation du secteur faisant le lien entre la vieille ville, la rue Pasteur, la grande rue, la Commanderie, l'aquaparc Isis, de même qu'au niveau régional avec l'espace d'exposition Dolexpo (ancienne friche industrielle) créé en 2016.
La création d'un multiplexe, l'aménagement de ses abords et la création d'un parc urbain pourrait amorcer la recomposition du site rive gauche, de même que l'aménagement d'un espace fluvial et d'équipement public (amarrage des bateaux, transfert des bâtiments VNF, Nicols).

Annexe 3 – Récapitulatif des actions à mener par axe

1. Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinanceur	Montant (€ TTC)
OPAH-RU	Cf. fiche action mature		
Rénovation des façades			175 K€
Rénovation des parties communes			150 k€
Aide au stationnement pour les primo accédants			50 k€
Acquisition d'immeubles destinés à l'habitat : ▪ 15 Grande Rue			160 K€ (acquisition) 350 K€ HT (travaux réhabilitation)
Acquisition d'immeubles destinés à l'habitat social	SPL G2D 39 GRAND DOLE HABITAT		1 M€
Acquisition d'immeubles destinés à l'habitat	SPL G2D 39		500 K€
	Sous TOTAL		

2. Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinanceur	Montant (€ TTC)
Acquisition d'immeubles destinés au commerce / tertiaire	SPL G2D 39		2.5 M€
Aides directes aux propriétaires de commerces pour la rénovation / mise aux normes des locaux	VILLE		150 K€
Aides directes aux commerçants avec valorisation aide Initiative Dole Territoire	CAGD		450 K€
Renforcement du dispositif « prêt d'honneur » pour l'installation d'un nouveau commerçant	IDT CAGD		
Galleries éphémères	VILLE		50 K€
Pépinières commerciales	VILLE		100 K€
Droit de préemption commercial	VILLE		50 K€
Maison de Projet			
	Sous TOTAL		

3. Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinancier	Montant (€ TTC)
Mise en place de la navette autonome			
Soutien à l'évènementiel : Dolexpo, week-end gourmand chat perché...)	VILLE SPL HELLO DOLE		2.5 M€
Développement d'un espace de service et de co-working sur l'espace de la gare	CAGD		500 K€
Traitement des portes d'entrée de la Ville et des axes structurants : - Bas de la Grande Rue - Porte d'Arans et espace « Maison des Syndicats » - Cours Clémenceau			
Développement de la digitalisation de la Ville et du « tourisme » numérique			
Poursuite du déploiement du vélo électrique sur le site de la Gare			
Développement d'une aire de covoiturage à Authume (2019)			300 K€ HT
		Sous TOTAL	

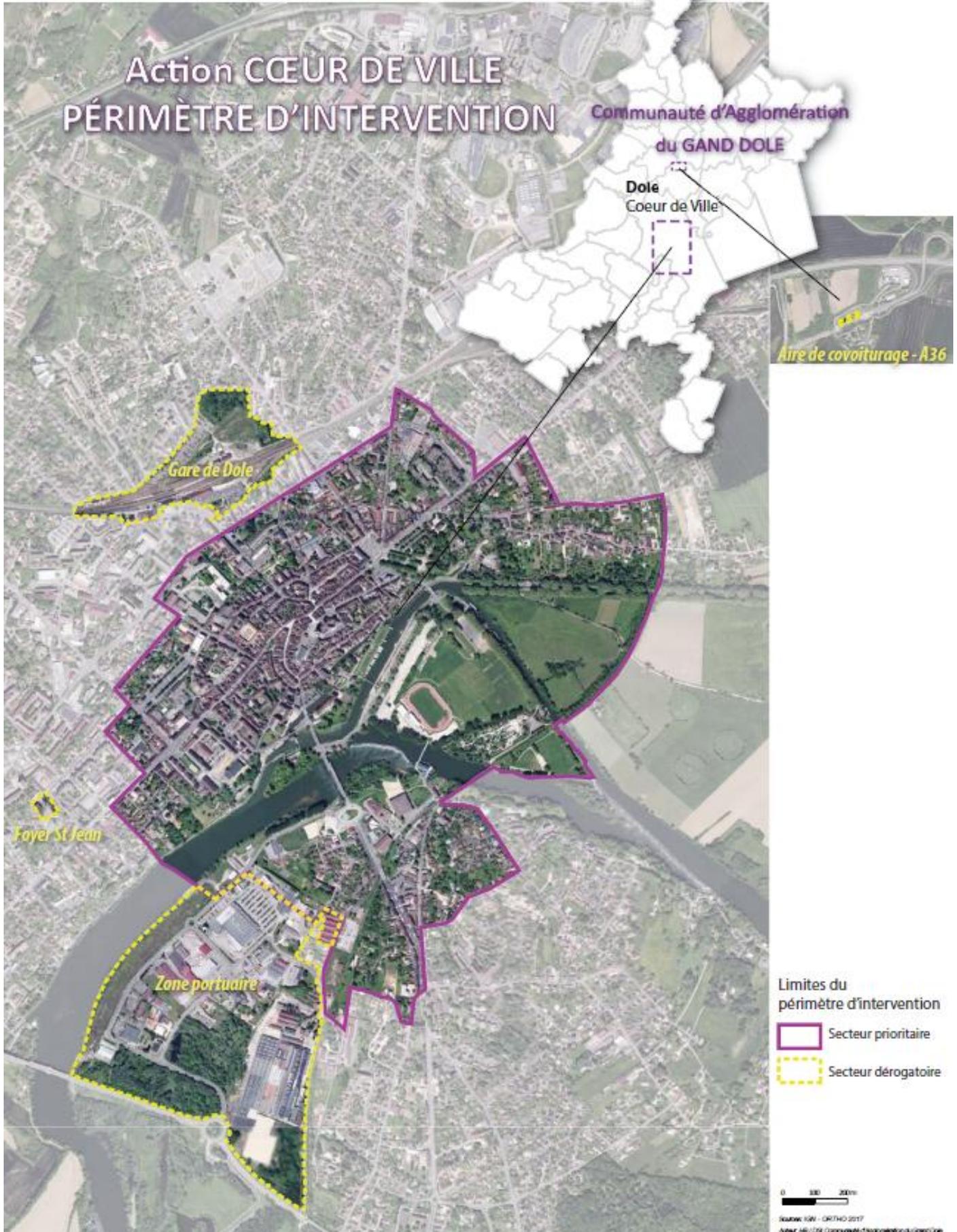
4. Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinanceur	Montant (€ TTC)
Traitement de la place aux fleurs (tranche 3 des travaux du cœur de ville)	VILLE		620 694 €
Traitement de la rue des vieilles boucheries / bas grande rue (tranche 4 des travaux du cœur de ville)			
Traitement de la rue Boyvin (tranche 4 des travaux du cœur de ville)			
Traitement de la place de l'Europe et mise en valeur des abords du théâtre			
Traitement du passage de l'Arsenal (étude et travaux)	VILLE		58 640 €
Aménagement de la rive gauche : <ul style="list-style-type: none"> • Abords immédiats + multiplexe (parking) • Abords rapprochés (nouvelle rue et berge) • Parc urbain 			
Démolition garages quai Pasteur et mise en valeur des remparts			
Requalification d'une friche (ancien cinéma les Tanneurs) en bâtiment tertiaire			
Mise en valeur du patrimoine par la mise en place d'un « plan lumière » et développement d'un système plus économe en énergie			
Réhabilitation de la chapelle des Jésuites : confortement de la vocation événementiel			4 M€
Réhabilitation du Musée Pasteur : proposer un lieu actif et interactif en lien avec la culture scientifique			
		Sous TOTAL	

5. Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinanceur (prévoir une colonne par cofinanceur)	Montant (€ TTC)
Création d'une maison de l'enfance et de la santé et d'un commissariat	SPL G2D 39		6 M€
Réhabilitation de l'ancien Collège de l'Arc II	SPL G2D 39		3.4 M€
Rénovation du marché couvert et de ses abords			
Construction d'un cinéma multiplexe et traitements des abords			
Aménagement d'un espace fluvial et d'équipement public <ul style="list-style-type: none"> • Amarrage bateaux Nicols • Transfert bâtiments VNF, Nicols 			
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères 	CAGD Sictom		500 K€
	Sous TOTAL		

Annexe 4 – Plan des périmètres d'intervention



Annexe 5 – Fiches actions matures

Nom de l'action	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Cœur de ville » de Dole
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	8 juillet 2016
Description générale	<p>Pour répondre à aux objectifs définis ci-après, les axes d'intervention à mettre en œuvre dans le cadre de l'OPAH-RU se déclinent selon différents volets d'actions, incitatifs comme coercitifs, qu'il est indispensable de combiner utilement pour mettre en œuvre approches urbaines et stratégie habitat.</p> <p>Le volet incitatif se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des aides à la réhabilitation dans le respect des critères définis par l'Anah, en s'adaptant aux spécificités locales ; - Des aides à la réhabilitation thermique pour lutter contre la précarité énergétique ; - L'accompagnement, par des aides ciblées, au développement une offre de logements locatifs conventionnés et de qualité, permettant de valoriser le patrimoine par la réalisation de réhabilitations d'immeubles entièrement ou partiellement vacants ; - Un dispositif de repérage et résorption de l'habitat indigne pour lutter contre l'insalubrité et/ou l'indécence des logements occupés afin d'offrir des conditions de vie décentes aux occupants et notamment favoriser le maintien dans leur logement des ménages à revenus modestes et très modestes ; - Des aides complémentaires pour favoriser l'accession à la propriété en centre-ville ; - Un investissement des collectivités sur les traitements et aménagements de voiries, et d'espaces publics ; <p>Le volet coercitif se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de procédures contraignantes en articulant l'OPAH-RU avec la mise en œuvre d'opérations de restaurations immobilières (ORI) sur des immeubles stratégiques ; - La mobilisation des procédures coercitives de droit public en faveur de la lutte contre l'habitat indigne (arrêtés d'insalubrité, péril), en vue de protéger les populations fragiles. <p>Des mesures spécifiques au volet renouvellement urbain et amélioration de la qualité de vie sont également identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions d'accompagnement et des aides incitatives en faveur de la mise en valeur des façades ; - Des aides en faveur d'une meilleure qualité résidentielle (réfections des parties communes notamment) ; - Des actions coercitives et la mobilisation de procédures de droit public en faveur du renouvellement urbain : droit de préemption urbain, concession d'aménagement, restauration immobilière, déclaration d'utilité publique ; - Un dispositif de veille foncière renforcée, à vocation opérationnelle. <p>Enfin, l'OPAH-RU sera dotée d'un suivi-animation qui aura une démarche</p>

	dynamique, allant au-devant des situations d'habitat indigne, de vacance, et de précarité énergétique, et sera attentive aux mutations pouvant intervenir dans le périmètre de l'opération.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la revitalisation urbaine par une revalorisation patrimoniale du bâti dégradé ; - Reconquérir environ un tiers du parc vacant du cœur de ville ; - Redynamiser le marché local pour maintenir et conforter l'évolution démographique par l'accueil de nouveaux ménages - Améliorer les conditions de vie des ménages les plus modestes résidant déjà au cœur de ville.
Intervenants	<p>Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD)</p> <p>Commune de Dole</p> <p>Agence nationale de l'habitat</p>
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> - 450 K€ par la CAGD - 375 K€ par la Commune de Dole (sur des opérations spécifiques – prime accession, façade) - 2.270 K€ auprès de l'Anah et l'Etat
Modalité de financement	50 % du suivi-animation + part variable
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2016 : approbation du projet de convention et des modalités d'intervention financière de la CAGD - Signature de la convention pluriannuelle sur 5 ans : 08 juillet 2016 - Bilan annuel d'avancement - Bilan intermédiaire après 3 ans d'animation - Bilan final d'opération
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements subventionnés (occupants, bailleurs, copropriété...) ; - Montant des subventions engagées, par type d'opération, par financeurs ; - Taux de vacance

Annexe 6 – Composition du Comité de Projet local

Comité de Pilotage Local ou comité de projet, membres permanents			
Présidence	Jean-Baptiste GAGNOUX	Maire de Dole	
	Jean-Pascal FICHÈRE	Président CAGD	
Représentants de l'Etat	Nicolas VENTRE	Sous-Préfet du Jura	
	Jacky ROCHE	DDT	
	Pascal BERTHAUD	Référant Départemental Chef de Service Connaissance Prospective et Habitat	
	Michel JEAN	Architecte des Bâtiments de France	UDAP du Jura
	M.TOURNEMOLLE		DRAC
	Catherine LEDET	DIRECCTE	
Elus	Jacques PECHINOT	Vice-Président en charge de l'Urbanisme commercial et du soutien au commerce et à l'artisanat	CAGD
	Jean-Marie SERMIER	Conseiller Municipal	Ville
	Jean-Claude LAB	Membre du Bureau Communautaire en charge du logement et des gens du voyage	CAGD
Techniciens	Nicole RENAUD	Directrice Action Cœur de Ville, Assistante Pôle AAT	Ville & CAGD
	Pierre CHEVASSU	Directeur Pôle Aménagement & Attractivité du territoire	Ville & CAGD
	Alexandre DOUZENEL	Manager centre-ville, Manager Office de Commerce	CAGD
Représentants autres organismes	Antoine BREHARD	Directeur Régional	CDC
	Philippe LEROY	Directeur Régional	Action Logement
	Marie-Guite DUFAY	Président de la Région Bourgogne Franche-Comté	Région BFC

	Clément PERNOT	Président du Conseil Département du Jura	Département Jura
	Michel CHAMOUTON	Président de la CMAI	CMAI
	Jean-Pierre PARIZON	Président de la CCI du Jura	CCI
	Mathieu BERTHAUD	Président GDH Conseiller Municipal DOLE	Grand habitat Dole
			SPL
	Paul JANSON	Président d'Initiative Territoires Dole	IDT
	Pascal FICHERE	Président de l'Office de Commerce	OC